

UN VICAIRE DE COMPIEGNE DEPORTE SOUS LA TERREUR :

Pierre - Joseph ROUSSEAU

par Léon L. GRUART

Jacques HERISSAY a raconté l'histoire tragique des 1200 prêtres français déportés pendant la Révolution sur les pontons de Rochefort.(1) Parmi eux se trouvait un ancien vicaire de Saint-Jacques de Compiègne, Pierre-Joseph ROUSSEAU.

Il était originaire de Vézilly, au bailliage royal de Chatillon s/ Marne, près de Dormans, mais dans l'ancien diocèse de Soissons. Né le 18 décembre 1762 du légitime mariage de Jean Joseph, cleric de la paroisse et de Marie-Madeleine Jean. Ordonné prêtre à Reims par un évêque "in partibus", qu'il ne connaissait pas, comme il le dira lui-même. Il est nommé vicaire de Saint-Jacques de Compiègne en 1787. La révolution l'y trouve encore. Requis de prêter le serment constitutionnel il le fait le 9 janvier 1791, "mais avec restriction pour tout ce qui concerne le culte catholique." (2)

En juillet 1791 craignant d'être assujéti à de nouveaux serments "qui me répugnaient" et pour éviter "les contrariétés auxquelles ma conscience m'aurait exposé" il quitte Compiègne pour Paris où il va loger chez son frère "artiste à l'Opéra" et ensuite "dans la section Poissonnière". Un an plus tard, en août 1792 - peu sans doute après la prise des Tuileries - il quitte Paris pour Amiens préférant le calme de la province à l'agitation parisienne. Il y est accueilli par un chanoine appelé DEBONNIERE, puis va demeurer "chez le citoyen Berlancourt , musicien".

C'est là qu'il est dénoncé par deux lettres anonymes (l'une le donne encore résidant à l'ancienne adresse, chez le chanoine). Il est accusé d'avoir "refusé de prêter serment, aristocrate, enragé intrigant ... et précepteur d'un noble".

La lettre est reçue au Comité de Surveillance, le 6 octobre 1793, au matin et "sur le champ" sont envoyés deux membres du Comité pour l'arrêter. La loi des Suspects vient d'être promulguée.

ROUSSEAU est absent de son domicile lorsque les patriotes vont à son logement. A deux heures de l'après-midi ils retournent chez Berlancourt arrêtent l'abbé et le traduisent immédiatement devant le Comité où il est interrogé à trois heures "en la salle du collègue" (3).

Après l'avoir questionné sur son identité, sur son serment et sur ses domiciles depuis 1789 on lui demande s'il n'a pas été nommé "vicaire général de Soissons" sur sa réponse négative, dernières questions :

- N'avez-vous pas été précepteur ?
- J'ai donné des leçons de langue et principalement des leçons de musique.

(1) Jacques HERISSAY "Les Pontons de Rochefort" Paris.

(2) Archives départementales de la Somme - Série Lh 3040.

(3) C'est lui qui le déclare dans son Mémoire. Le 17 Juillet 1791 il donne sa démission de vicaire de Compiègne. Selon M. BERNET cette démission a du être considérée comme une rétractation.

- Qui avez-vous enseigné ?
- Des hommes et des femmes indistinctement !

C'est tout. Comme son serment était réputé nul, à cause des restrictions, ROUSSEAU tombe sous le coup de la loi qui condamne à la déportation tout prêtre insermenté non séxagénaire. Il demeure néanmoins plusieurs mois emprisonné à Amiens, puis la condamnation est prononcée. Avec dix confrères du département il est désigné "pour être transporté provisoirement à Rochefort".

Il a laissé le récit de son voyage et de sa déportation (1). C'est à ce récit que nous empruntons les détails qui vont suivre.

Le 4 Juin 1794, lendemain où l'arrêt de déportation avait été prononcé, les onze prêtres quittent Amiens dans une charette découverte "à peine en état de contenir six personnes". On leur a compté à chacun 45 livres à charge pour eux de se nourrir durant les 150 lieues du trajet.

Vers midi, le convoi arrive à Breteuil où la prison se referme sur les déportés et où ils passeront la nuit ; par étapes semblables ils gagnent Beauvais, puis Beaumont et Saint-Denis. Ils vont traverser Paris la veille de la fête de l'Être Suprême.

Tandis qu'ils traversaient la grande Place de Beauvais on s'apprêtait à exécuter un condamné, et la guillotine était dressée. On imagine les sentiments des condamnés... A Paris, leur convoi passe devant le Tribunal révolutionnaire. Instruits de l'itinéraire les onze prêtres avaient demandé et obtenu que leur charette soit recouverte d'une large toile. Ils passent ainsi dans Paris incognito. Les étapes suivantes s'échelonnent : Bourg la Reine, Etampes, Tours, Chatellerault, Poitiers, Saint-Maixent, Niort, Surgères, pour atteindre enfin Rochefort.

Il est intéressant de noter l'attitude des habitants aux étapes. Elle est diamétralement opposée d'une ville à l'autre.

Avant de quitter Amiens des "âmes sensibles" vont leur faire leurs adieux et se montrent généreuses envers les prisonniers. A Breteuil au contraire on les couvre "de blasphèmes et d'outrages". Même accueil à Beauvais où ils sont amenés de justesse à la Maison d'arrêt. A St-Denis par contre ils sont l'objet "de soins, d'attention et de prévenances".

A partir de Bourg la Reine les prisonniers logeront généralement à l'auberge ou dans des chambres particulières. A Chatellerault on les reçoit à la prison où un gardien compatissant les met en garde : à l'étape suivante, Poitiers, ils seront fouillés et dépouillés sans pitié. Les prisonniers font alors confiance à la femme du gardien et lui remettent leurs biens les plus précieux : montres, argent, assignats ... Après sa libération, repassant par Chatellerault, l'abbé ROUSSEAU retrouvera tout ce qu'il avait confié à l'honnête geôlière. C'est aussi dans cette ville qu'ils vont recevoir visites et témoignages d'amitié, tandis qu'à Poitiers comme on le leur avait annoncé, les prisonniers vont subir de nouveaux outrages.

Les voici soumis à une fouille méticuleuse : " il n'est aucune partie du corps qu'ils ne visitent " - et on s'empare effectivement de tout ce qu'ils peuvent encore posséder.

(1) "Le martyre des prêtres François déportés dans la rade de l'Ile d'Aix". Publié dans Jauffret : "Mémoires pour servir à l'histoire de la Religion à la fin du XVIIIe siècle", Paris, an XI (1803). Une copie manuscrite se trouve aux Archives diocésaines d'Amiens, armoire 48, carton Révolution II. C'est le texte de cette copie que nous suivons.

Plus ils se rapprochent du terme de leur voyage et plus l'accueil est injurieux : la réaction des guerres de Vendée se fait sentir durement. A Niort les onze sont jetés dans les cachots sombres du chateau.

Après un répit à Surgères, les voici devant Rochefort où ils embarquent le 14 juin à bord du " Bonhomme Richard ", un vieux rafiot hors d'état de service, transformé en prison. Ils sont là quarante prêtres réfractaires et une vingtaine de prisonniers anglais.

Sur la vie des déportés à bord du " Bonhomme Richard " ou sur les " Deux Associés " que ROUSSEAU et ses amis rejoignent le 7 ou 8 juillet nous renvoyons au récit impressionnant de Jacques HERISSAY. Les détails de l'abbé ROUSSEAU sur les pontons ou sur l'île Madame où avait été installé un hôpital de fortune, sous tentes - et où le vicaire de Compiègne sera " soigné ", ne font que confirmer ce que nous connaissons par ailleurs. Rien n'a été exagéré !

Après le 9 Thermidor les déportés connaissent un petit adoucissement à leur sort, mais ce n'est que le 20 février 1795 que l'abbé ROUSSEAU est mis en liberté avec quatre confrères de la Somme. Il part de Saintes, en voiture, le 5 Mars, pour regagner Paris et Amiens, non sans s'être arrêté à Châtelleraut comme on l'a dit.

La santé gravement éprouvée par sa déportation sur les terribles pontons de Rochefort, l'abbé Pierre-Joseph ROUSSEAU ne va survivre que quelques années. Il meurt à Amiens le 18 Juin 1800 " à la maison du citoyen Delavaux, rentier. " Il n'avait que 37 ans.

Léon L. GRUART

BIBLIOGRAPHIE : Jacques HERISSAY, op. cit. ; LESUEUR : "Le clergé picard et la Révolution" t. II, p. 296 ; ROZE : "L'église d'Amiens de 1734 à 1856" p. 121 ; SABATIE : "La déportation révolutionnaire du clergé français" t. II, pp. 38, 131 et ss.